GM 24727

GLISSEMENT DE TERRAIN - LOUISEVILLE

Documents complémentaires

Additional Files





Licence



License

Cette première page a été ajoutée
au document et ne fait pas partie du
rapport tel que soumis par les auteurs.

Énergie et Ressources naturelles
Québec

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

MEMORANDUM

À: Dr André F. Laurin

DATE: le 13 août 1969

DE: Jean-Y. Chagnon

SUJET: Glissement de terrain - Louiseville, 28 juillet 1969

D'après la description sommaire publiée dans "Le Nouvelliste" et selon l'illustration qui accompagne le texte, le glissement est du type "affaissement" et non "coulée" (Nicolet). Je n'ai pas vu ce glissement et, avant la réception de la note du Dr Grenier, j'ignorais son existence. Il est donc difficile d'être catégorique sur le sujet.

Cependant, le glissement s'est produit à Louiseville même, c'est-à-dire sur une terrasse basse du St-Laurent. Or il n'y a jamais eu de coulées sur les terrasses basses dans cette région. La coulée la plus proche de cet endroit est celle survenue le printemps dernier au site du club de golf de Louiseville, à l'extérieur de la municipalité et sur une terrasse élevée.

Je crois donc que le glissement est un affaissement consécutif à l'érosion de la berge de la rivière du Loup. Je visiterai le glissement au club de golf de Louiseville au mois de septembre et je pourrai alors examiner celui de Louiseville.

Jean-Y. Chagnon,
Service des Gîtes minéraux.

JYC/MP

Ministère des Richesses Naturelles, Québec
SERVICE DES GITES MINÉRAUX
No GM- 24727